***La Responsabilité de chacun lors d’une rencontre***

Il est important d’avoir en tête la répartition des responsabilités de chacun :

**Les arbitres** ont la responsabilité de vérifier la feuille de match FdMe, de diriger la rencontre, de tenir le score et le temps de jeu, de noter le score et les observations de fin de match sur la FdMe.

**L’accompagnateur de JAJ** club recevant est majeur, licencié, présent pour assister et protéger les JAJ qui officient. Calme les bancs, les joueurs, le public.

**Le suiveur de JAJ** neutre, nommé par la Ligue, protége et conseille les JAJ qui officient.

**Le chronométreur** a la responsabilité de l’affichage du score et du temps de jeu sur la console du gymnase. Il est licencié du club recevant.

**Le secrétaire** a la responsabilité de noter les buteurs, le n° des joueurs sanctionnés sur la FdMe et d’afficher les exclusions. Selon le niveau de jeu, il peut être licencié du club visiteur.

Chronométreur et secrétaire ont la **responsabilité conjointe** de vérifier les changements et le nombre de joueur-ses sur le terrain. Ils s'assurent du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine.

**L’officiel responsable** d’une équipe gère son équipe, ses adjoints, son public, pose les Temps Morts d’équipe.

**Le Responsable de salle** s’assure des bonnes conditions générales de la rencontre (accueil, matériel, sécurité, incivilités) sur l’espace de jeu et sur les espaces dédiés au public. Il rappelle la règlement en matière d'utilisation de colle ou résine aux acteurs et mettent à disposition du club adverse un pot de colle lavable à l’eau en cas d’interdiction de la résine traditionnelle.

**Le speaker** peut se trouver à la table, il est inscrit sur la feuille de match, donc licencié. Il ne peut, durant le match qu’annoncer le score et les buteurs, arrêts de GB. Il doit avoir une attitude neutre.

**L'animateur** est quant à lui, responsable de l'ambiance et ce, sans débordements ni injure. En aucun cas il ne peut se tenir à la table. S’ il y a débordement de sa part, ce sera au délégué ou aux arbitres d'intervenir auprès de lui.